

DEC200230DR05

**Décision portant nomination de Mme Anne Fazilleau aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8171 intitulée institut des mondes africains.**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8171 intitulée institut des mondes africains dont la directrice est Mme Fabienne Samson ;

**Vu** l'avis en conseil de laboratoire en date du 06/06/2019 ;

Considérant que Mme Anne Fazilleau a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 6 au 8 novembre (1<sup>ère</sup> session) et du 25 au 27 novembre 2019 (2<sup>ème</sup> session) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Anne Fazilleau, Technicienne Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de recherche n°8171 intitulée institut des mondes africains, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Mme Anne Fazilleau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anne Fazilleau est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 24 janvier 2020

La Directrice de l'unité  
Fabienne Samson

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne (ou de son délégataire)

